



Compte-rendu d'audience à la DGRH au ministère

Une délégation du SPASEEN-FO (Charles HETZEL, Christine ROCHER, Marie-Claude LANGLOIS, Yves CROGUENEC) a été reçue le 6 janvier 2010 au ministère par Madame THÉOPHILE, DGRH au ministère assistée de MM. SABINE et NICHOLS.

Sur la contre-réforme de la catégorie B

Le SPASEEN –FO qui revendique que le ministère n'adhère pas au décret « coquille » instaurant le « nouvel espace indiciaire » (NES) et qui sollicite la réouverture du dossier a obtenu le principe d'une audience commune de tous les syndicats FO d'ici avril 2010.

FO a obtenu l'organisation en 2010 d'un examen professionnel d'accès direct des SAENES à la classe exceptionnelle, Nous avons demandé l'élargissement de cette mesure à tous les personnels placés dans la même situation, notamment les techniciens ITRF.

La DGRH s'est engagée à appliquer le dispositif aux ITRF et aux corps concernés.

Craignant que des calendriers restrictifs pour les registres d'inscription à l'examen professionnel de la Classe Ex soient appliqués dans les académies, la délégation a alerté le ministère sur la date de clôture de l'académie de Créteil fixée au 4 janvier et interdisant en pratique à de nombreux collègues de s'inscrire.

La DGRH s'est engagée à prendre contact avec les autorités académiques de Créteil.

Sur les régimes indemnitaires (PFR, IAT, IFTS)

Le SPASEEN-FO a rappelé sa revendication du retrait du dispositif PFR et du passage dès 2010 au coefficient multiplicateur 6,66 des régimes indemnitaires (moyenne des autres administrations).

Mme THÉOPHILE n'a pas voulu donner le montant du coefficient 2010 et a indiqué qu'il serait rendu public sous deux mois. Il y aura une même enveloppe et un coefficient commun à la PFR, à l'IAT, et à l'IFTS. Selon le ministère, les bénéficiaires des régimes indemnitaires IAT et IFTS ne seront pas pénalisés en 2010 par la mise en place de la PFR.

Le SPASEEN-FO a dénoncé l'injustice et l'inégalité de traitement qui vont présider à l'attribution de la PFR, chaque académie fixant à sa discrétion l'utilisation de l'enveloppe pour l'attribution les parts F et R : dans l'académie de Versailles par exemple l'administration prévoit 29 coefficients différents pour la part « F » et des coefficients plus attractifs pour la part « R » pour les seuls personnels qui occupent les fonctions les plus élevées !

L'administration a fait état de « difficultés » de passage entre l'IFTS et la PFR susceptibles de conduire à des situations comparables à celles de Versailles pour garantir avec la PFR le maintien du niveau des indemnités (IFTS) de 2009.

Le SPASEEN-FO a protesté énergiquement contre le fait que les crédits consacrés à la part « Résultats » servent à financer partiellement la part « Fonctions » faute d'une enveloppe suffisante pour garantir le maintien pour tous (A, B et C) des montants des régimes indemnitaires 2009, et indiqué qu'une telle démarche était susceptible d'entraîner des recours.

Le ministère a contesté la notion de taux moyen pour les régimes indemnitaires, affirmant même que le niveau 1 de la part « résultats » n'était pas garanti pour les personnels « défaillants » !

A notre condamnation de l'inégalité de traitement d'une académie à une autre pour des agents exerçant des fonctions comparables, **la DGRH a défendu l'idée que d'une académie à l'autre des fonctions de même dénomination pouvaient avoir un contenu différent et qu'un bilan serait tiré de l'application du dispositif.**

Le SPASEEN-FO a répondu qu'une telle démarche remettait en cause les statuts des personnels fondés sur le droit à la carrière.

Sur les suppressions de postes et restructurations des services

La délégation, se faisant l'écho de la vive inquiétude des personnels à tous les niveaux, a revendiqué l'arrêt des suppressions de postes administratifs (5500 depuis 2004) et des restructurations mutualisations de services, « l'efficacité de la gestion des ressources humaines » affichant de l'aveu même des responsables du ministère un taux plus favorable que celui en vigueur dans les entreprises privées (CTPM du 16/12/2009) !

Réponse : Nous sommes favorables à la poursuite des mutualisations et à la recherche de nouveaux gains de productivité. Ce sont les académies qui sont compétentes pour restructurer, la DGRH est là pour accompagner.

Concernant les services informatiques le ministère a indiqué qu'il doit faire le point dans les prochains jours.

Interpellé sur le devenir des services de pensions, Madame Théophile a confirmé qu'il y avait un projet d'opérateur national (comme pour la paye) et qu'en gros l'activité serait maintenue jusqu'en 2012, que d'ici là on continuera à ne pas remplacer les départs à la retraite.

Concernant les mutualisations des services des IA des villes chefs-lieux de rectorat, le ministère veut poursuivre et encourager le processus !

Concernant les services d'examens et concours, la délégation a protesté contre les suppressions et redéploiements de postes qui aboutissent d'une part à obliger des collègues à changer de fonctions dans les académies et à faire reporter sur d'autres services la même charge de travail avec moins de personnels, notamment en région parisienne (SIEC d'Arcueil).

Réponse : ces compétences en matière d'organisation relèvent des académies

Le SPASEEN-FO a demandé si l'engagement du ministère pris en septembre sur la non application du volet « réorientation professionnelle » de la loi sur la mobilité des fonctionnaires était maintenu.

Réponse : cet engagement est maintenu pour 2010, les suppressions de postes et restructurations étant réalisées par les départs en retraite et les mesures habituelles de carte scolaire.

Sur les restructurations dans les EPLE

Le SPASEEN-FO dans le cadre de l'audience du 3 septembre dernier auprès de M. Duwoye, avait attiré son attention sur les situations explosives pour les collègues administratifs en EPLE liées aux regroupements comptables.

La circulaire d'août 2008 signée entre le ministère et une seule organisation syndicale entraîne des regroupements comptables allant jusqu'à 10 établissements dans des académies comme celles de Nancy - Metz ou Grenoble avec un effectif constant de collègues.

Ainsi, dans l'académie de Aix-Marseille, 82 redéploiements de collègues sont planifiés sans création de poste supplémentaire en application de la refonte de la carte comptable. Le 3 septembre, le secrétaire général avait conclu à l'utilité d'une « remise à plat » et d'une « réflexion » à laquelle il se proposait de nous associer. A ce jour qu'en est-il ?

Réponse : je vais me renseigner sur le sujet. Des groupes de travail académiques traitent cette question de toute manière. Nous n'avons pas l'intention de nous y ingérer.

SPASEEN-FO : justement, dans plusieurs académies comme à Aix-Marseille ou Versailles, par exemple, notre syndicat ne peut participer à ces groupes de travail au motif que nous n'avons pas d'élus dans la C.A.P. des attachés selon les recteurs et ce bien que nous ayons des représentants au CTPA..

Nous considérons, de plus, que cette question de la carte comptable et les suppressions de poste qu'elle organise ne sont pas des affaires réservées aux seules catégories A mais ont des incidences pour l'ensemble des personnels administratifs en EPLE. En outre, à notre sens, ces groupes de travail ne doivent pas se cantonner à la seule question de la définition d'une nouvelle carte comptable mais doit aborder la question des moyens et des postes.

Réponse : vous avez raison, rien ne s'oppose, dès lors que vous avez des élus au CTPA, à votre participation à ces groupes de travail. Nous allons voir avec les académies que vous avez citées.

SPASEEN-FO : Madame Théophile, nous avons abordé, le 3 septembre, avec Monsieur Duwoye la question d'un certain nombre de crédits d'origine privés que les collègues comptables sont amenés à manier au titre de dons et legs dans les EPLE situés le plus souvent en zone sensible. Ces subventions croissantes, issues de fondations privées, posent un certain nombre de questions juridiques quant à leur maniement par des comptables publics comme en avait convenu monsieur Duwoye. Il nous avait dit qu'il se renseignerait sur le sujet et ce d'autant plus que cela génère un travail supplémentaire important pour les collègues sans rémunération.

Réponse : je vais en discuter avec le secrétaire général

Sur les conditions des scrutins aux CTPS

Le **SPASEEN-FO** a protesté contre le fait qu'en dépit des fortes recommandations du ministère, plusieurs recteurs aient décidé de dépouiller les résultats le lendemain du vote, voire aient choisi des scrutin exclusivement par correspondance. La délégation a également évoqué le scrutin illégal pour élire des « délégués du personnel » à l'IA des Landes en décembre

Réponse : concernant les CTPS c'est aux académies d'organiser les votes selon les modalités leur paraissant les mieux adaptées. Sur le scrutin des Landes, c'est clair que ce n'est pas statutaire. On étudie le dossier. Une réponse vous sera apportée sous un mois.

Sur les droits à congés des personnels.

Le **SPASEEN-FO** a demandé le retrait de la circulaire illégal du 21/01/ 2003 de Béatrice GILLES autorisant à diminuer d'office les droits à congés par suite de congés maladie, CLM, CLD, maternité, adoption, paternité formation professionnelle, sous prétexte que l'intégralité du service n'aurait pas été accompli. En effet le Tribunal Administratif de Grenoble a condamné l'Etat suite au recours d'une collègue appuyée par FO.

Réponse : pour l'instant la circulaire Gilles n'est pas retirée, nous étudions le dossier, vous aurez une réponse sous un mois.

Plusieurs dossiers individuels particuliers ont été remis par le syndicat à la DGRH à la fin de l'entrevue.

Demande d'adhésion au SPASEEN-FO

(à remettre à un militant FO ou à retourner au siège du syndicat)

NOM *Prénom* *Adresse administrative*.....
Tel *Mail* *Grade*